

## COMPTE RENDU D'AUDIENGE SNEP - IPR

Le vendredi 16 décembre 2006, le SNEP a été reçu par l'Inspection Pédagogique Régionale. Etaient présents, pour l'Inspection : Messieurs Tribalat, Maillard, Calais, Preuvot, Allonneau. Etaient présents, pour le SNEP : Messieurs Boulogne, Blanchard, Delbart, Taine.

Le SNEP et l'Inspection ont tout d'abord procédé à un état des lieux concernant le respect des horaires en EPS. En début d'année, plusieurs collègues nous avaient fait part de dysfonctionnements notamment sur l'application du forfait de l'AS par les enseignants effectuant des compléments de services donnés ou des TZR. Sur ce point, tous les dossiers traités conjointement avec l'Inspection ont trouvé une issue favorable. Les IPR insistent sur le fait qu'il faut impérativement porter à leur connaissance tous les problèmes relatifs à l'application des textes en EPS pour qu'ils puissent intervenir.

**Concernant les TZR**, le SNEP souhaite une clarification de leurs statuts pour éviter qu'avec la mise en place des remplacements De Robien, ils ne deviennent malléables à souhait au détriment de la dimension pédagogique du métier. Il nous semble important que les TZR puissent bénéficier d'un temps de préparation qui serait à négocier avec les chefs d'établissement avant de prendre leurs fonctions.

L'Inspection sur ce sujet propose de mettre en place une fiche technique pour les TZR afin d'avoir une lisibilité précise de leurs positions. Le SNEP rappelle aux collègues TZR qu'ils doivent exiger un ordre de mission pour effectuer des remplacements, ceci dans un double intérêt :

- pour être couvert officiellement,
- pour avoir une preuve administrative du travail effectué.

Ceci permettrait d'éviter les idées reçues: « il y aurait beaucoup trop de TZR, et ceux-ci ne travailleraient pas suffisamment », idée fortement relayée dans l'opinion publique par certains hommes politiques peu soucieux de la réussite de nos élèves.

Le SNEP a interrogé l'Inspection concernant **l'audit réalisé sur les sections sportives**.

Il existe actuellement 153 sections pour un potentiel maximal estimé à 170 par l'Inspection qui nous rappelle qu'il est impératif de partir des besoins des élèves pour qu'une section s'inscrive sur du long terme. Le SNEP rejoint cet avis, en effet les sections ouvertes, sans qu'il y ait eu au préalable une étude précise sur leur potentiel réel, en terme de motivation d'élèves, de renouvellement de niveau, de partenariat avec les clubs locaux, ont peu de chance d'atteindre les objectifs fixés dans le cahier des charges de l'Inspection.

Sur ce dossier, le SNEP réaffirme sa volonté de voir apparaître dans la DHG des établissements les moyens attribués aux sections sportives.

Pour les collègues travaillant sur des postes spécifiques, en cas de suppression, le SNEP défend l'idée qu'ils soient mutés sur un poste à profil similaire, mais il existe d'autres solutions et si vous vous trouvez dans ce cas rapprochez-vous du SNEP pour bénéficier de toutes les informations.

Le SNEP a questionné l'Inspection sur **l'audit des Associations Sportives**.

Cette année, 12 audits d'AS ont été réalisées. Concernant les caractéristiques communes aux AS qui fonctionnent, les IPR soulignent que tout se joue, dans un premier temps, au sein des établissements. Avant de rentrer dans les compétitions UNSS, il faut d'abord créer une dynamique forte au niveau de son Association Sportive, en organisant des rencontres internes, des tournois, en disposant d'un endroit précis pour l'affichage, en se montrant vigilant lorsqu'un collègue, dont l'APSA fonctionne bien à l'AS obtient une mutation pour en assurer la continuité. Ne pas hésiter à se montrer novateur dans les pratiques si elles répondent à des besoins précis d'élèves.

L'Inspection continue d'informer les chefs d'établissement sur leur rôle de président d'AS, mais aussi à sensibiliser les PLC2, ainsi que les étudiants aux rôles à assurer pour le bon fonctionnement des AS.

Enfin, le SNEP a demandé à l'Inspection de bien vouloir faire apparaître sur son site les différents critères d'évaluation utilisés dans le cadre de l'audit des AS.

Sur ce dossier, le SNEP a défendu les situations particulières de certains lycées professionnels qui ne disposent pas d'élèves pour les rencontres UNSS du mercredi, notamment pour les établissements à recrutement académique, ou encore lorsque les élèves sont en stage.

La question de **la formation continue** a été abordée. Sur ce sujet, l'Inspection a insisté sur le fait que la FPC était perçue par la DAFOP de façon positive car elle travaille sur des problèmes professionnels tout en mobilisant 55% des enseignants d'EPS à travers les stages pour 40% dans les autres disciplines. Après avoir subi une baisse conséquente de son budget qui avait entraîné la démission d'une partie des enseignants investis

dans le champ de la FPC, la reconnaissance du travail effectué par celle-ci suffira t-elle à éviter de nouvelles coupes budgétaires?

Rien n'est moins sûr, de l'avis du SNEP, le contexte politique actuel qui vise à faire des enseignants de simples applicateurs plutôt que des concepteurs de leur métier nous réserve probablement encore de bien mauvaises surprises.

Pour finir, le SNEP a proposé la mise en place d'**un observatoire des pratiques**. Proposition jugée intéressante par l'inspection qui souhaiterait regrouper les forces vives de l'EPS (AEEPS, STAPS, FPC, Inspection, SNEP) pour favoriser les échanges autour d'une culture commune.

**TAINÉ Jean**

**Bureau Académique du SNEP-LILLE**